



VILLE D'HORNAING

59171

DECISION N° 2023 – 5

Objet : Aide Départementale aux Villages et Bourgs Energie – Remplacement de la chaudière du bâtiment public La Poste

Le Maire d'Hornaing,

Vu la nécessité de procéder au remplacement de la chaudière gaz du bâtiment public La Poste situé Place Allende à Hornaing

Vu le point 25 de la délibération 202002 du 24 mai 2020 déléguant au Maire certains pouvoirs,

DECIDE



- d'approuver le projet de remplacement de la chaudière du bâtiment public La Poste estimé à 9 537.17 € HT,
- de solliciter auprès du Département du Nord une subvention au titre de l'ADVB Energie 2023 à hauteur de 50 %, soit 4 768.59 €.
- d'inscrire au budget 2023 cette dépense en section d'investissement.

Fait à Hornaing, le 30 mars 2023

LE MAIRE,
Frédéric DELANNOY.

